



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2026

Date de la convocation :
12 février 2026

Membres	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	14
Pour	14

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-cinq février à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT, Madame Lydie ROGER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Madame Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER a donné pouvoir à Madame Nathalie BEAUFILS.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Angélique DUFRESNE

DCM : 2026-02-009

7.6.3. Autres contributions

SDIS 37 : Appel à contribution solidaire en 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par Madame Jocelyne COCHIN, Présidente du SDIS 37, invitant les collectivités à apporter une contribution ciblée pour l'année 2026. Le besoin de financement supplémentaire est estimé à 4 millions d'euros afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

La Présidente du SDIS annonce également la création d'un groupe de travail chargé de définir la composition du conseil d'administration. Elle s'engage par ailleurs à engager les travaux nécessaires à l'identification des enjeux et à l'élaboration de la trajectoire budgétaire à compter de 2027.

Le SDIS 37 sollicite ainsi des collectivités une contribution exceptionnelle au titre de l'année 2026, à hauteur de 6,20 € supplémentaires par habitant, afin de garantir l'équilibre budgétaire indispensable à la continuité et à la qualité du service public de secours en Indre-et-Loire.

Les élus s'interrogent sur le fait que le déficit porte sur la section de fonctionnement du SDIS.

Transmis en Préfecture le	03/03/2026
Reçu en Préfecture le	03/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20260225-2026-02-009b-DE
Publication électronique le	03/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 4 abstentions (Lise DASSONVILLE, Jean-Marie BARLOUIS, Philippe JAMET, Françoise ROUX) approuve l'augmentation de 6,20 € par habitant au titre du contingent 2026.

Le secrétaire de séance,
Angélique DUFRESNE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

